



Projet artistique et culturel:

un campus, trois
salles de concert,
un parc

Table des matières

1. Notre vision	3
Nos objectifs	4
Les missions	5
2. Les enjeux	6
À l'origine : le besoin de nouveaux espaces pour la HEM et l'OSR	7
Au carrefour de toutes les musiques et de tous les publics	7
Au cœur de Genève, ville et canton de musique	8
Une direction unique	9
3. Le projet	10
3.1 Calendrier	11
3.2 Localisation	12
3.3 Concept architectural	13
3.4 Infrastructures	15
3.5 Parc public	17
3.6 Résidents	18
3.7 Structure d'accueil et de production	19
3.8 Conduite du projet et financement	20
3.9 Calendrier intentionnel de mise en œuvre	21
4. Annexes	22
4.1 Genève, ville et canton de musique	23
4.2 La HEM à la Cité de la musique	26
4.3 L'OSR à la Cité de la musique	29
4.4 Organisation & intendance	32
4.5 Le Conseil de la Fondation pour la Cité de la musique	35
4.6 Les soutiens de la Cité de la musique	36

1. Notre vision

La Cité de la musique, par son énergie et son rayonnement, offrira à Genève un lieu de formation, de programmation et de création musicale unique. Cet espace moderne et vivant rassemblera des professionnels et des étudiants qui partagent leur métier et leur passion avec un public varié à la recherche de moments d'émotion et de découverte. La Cité de la musique permettra également la création d'un nouveau parc public ouvert à toutes et à tous.



Nos objectifs

En réunissant dans un bâtiment inspirant et ouvert la Haute école de musique de Genève (HEM) et l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR), la Cité de la musique souhaite offrir à ces deux institutions un lieu de travail et de création adapté à leurs besoins et à leurs défis futurs.

Elle entend en outre profiter de l'émulation artistique et professionnelle ainsi créée pour enrichir sa programmation avec d'autres acteurs, d'autres musiques et d'autres formes artistiques, en semaine comme le week-end, afin d'accueillir de nouveaux publics.

Au-delà de ces missions «fondatrices», la Cité de la musique a l'ambition de faire bénéficier toute la région de cette plateforme pédagogique et musicale unique en son genre, en y accueillant, de façon concertée, d'autres acteurs.

Il s'agit d'en faire un lieu d'avenir, c'est-à-dire :

Ouvert

sur le monde, à l'image du visage cosmopolite du canton, de ses habitants et de ses acteurs culturels

vivant

en phase avec son époque, en lien avec les acteurs et le public d'aujourd'hui et de demain

inspirant

c'est-à-dire de grande qualité, comme doit l'être toute musique si elle souhaite toucher au cœur

moderne

sur le plan des technologies et de l'architecture ainsi que dans sa manière de réfléchir collectivement aux nouvelles façons de jouer, d'écouter, d'apprendre, de créer et d'enseigner.

Les missions

Les missions de la Cité de musique seront d'abord celles de ses deux résidents :

Former la nouvelle génération de musiciens professionnels et maintenir vivant un art musical pluriel par le biais notamment de concerts et de projets de recherche innovants et transdisciplinaires

Proposer à un public aussi large que possible des concerts symphoniques et de musique de chambre valorisant à la fois le « grand répertoire classique » et la création de notre temps

Ces missions seront ensuite renforcées par l'unité de lieu des deux institutions résidentes – « laboratoire » unique, à l'interface de la production et de la pédagogie musicales, encore rarement expérimenté à l'échelle tant nationale qu'internationale – et par de nouveaux espaces à la fois plus généreux et mieux équipés, leur permettant notamment de :

- **concevoir et mener à bien des projets de médiation communs**, visant en particulier à élargir les publics et à sensibiliser celui de demain ;
- **poursuivre et développer les partenariats existants** avec d'autres acteurs et institutions (à l'image des Ateliers d'ethnomusicologie, de l'Ensemble Contrechamps, de la HEAD et du Grand Théâtre de Genève) ;
- **offrir aux collaborateurs de la HEM et de l'OSR un espace de vie et de travail adaptés.**

Enfin les auteurs du projet souhaitent :

- **doter Genève d'un bâtiment symbolique**, moderne et emblématique ;
- **implanter une grande institution culturelle sur la rive droite ;**
- **diversifier et animer la vie d'un quartier ;**
- **offrir aux habitants un parc public**, ainsi que des lieux de restauration et de détente.

2. Les enjeux



À l'origine : le besoin de nouveaux espaces pour la HEM et l'OSR

Tout est né d'une question de besoins. Ceux de deux institutions qui voient leur développement entravé par des **infrastructures déficientes** :

- **La Haute école de musique de Genève et ses 8 sites.**
Vétustes, inadaptés et éclatés, ceux-ci limitent son développement et pénalisent son attractivité, dès lors que dans le nouvel environnement globalisé des hautes écoles spécialisées, la concurrence se joue à une échelle internationale;
- **L'Orchestre de la Suisse Romande au Victoria Hall de Genève.**
Salle historique construite à la fin du 19^e siècle pour l'Harmonie nautique, elle n'a pas été conçue comme un lieu de vie ouvert toute la journée, propice aux rencontres et aux activités de médiation. En outre les infrastructures (loges, scène, équipements techniques - éclairages, sons -) du Victoria Hall ne sont plus adaptées aux standards d'accueil des productions classiques, jazz, variétés et de leurs publics.

Le projet de Cité de la musique apporte une réponse pertinente à ces problèmes d'infrastructures. Dans le même temps il dote la HEM et l'OSR d'une **plateforme optimale**, centrale, connectée et technologiquement à la pointe. Ces institutions pourront ainsi **relever les défis** multiples et complexes de l'avenir et **évoluer**.

Au carrefour de toutes les musiques et de tous les publics

Au-delà des deux résidents, la réussite du projet de Cité de la musique passe par son ouverture à des acteurs extérieurs, genevois mais également nationaux et internationaux, ainsi qu'à d'autres musiques et formes d'expression artistique. Basée à la fois sur la **qualité** et la **diversité**, la programmation fera de ce lieu un **espace ouvert et dynamique**. La Cité de la musique accueillera naturellement, étudiants, musiciens, mélomanes ; elle sera également un nouveau lieu de vie pour la population genevoise et permettra à un large public, familles et enfants, d'accéder à des activités culturelles et de profiter d'un espace de détente et de restauration. Par son infrastructure moderne et son accessibilité, la Cité de la musique offrira davantage de confort pour l'accueil des publics empêchés.

Au cœur de Genève, ville et canton de musique

La Cité de la musique s'inscrit dans une **tradition culturelle de qualité**. Elle souhaite contribuer à la vitalité de tous les acteurs déjà existants pour enrichir sa propre offre. Sur le plan musical, Genève dispose en effet de grandes institutions dans tout le spectre stylistique, qui contribuent de manière importante à son rayonnement en Suisse et dans le monde, ainsi que d'une vie musicale foisonnante, portée par un important réseau associatif et par un public nombreux, fidèle et curieux.



cf. annexe 4.1

Les occasions de rencontre et de collaboration entre ces différents mondes musicaux et artistiques doivent être davantage valorisées. La scène musicale d'aujourd'hui voit éclore de plus en plus d'échanges et de synergies entre diverses formes d'expression musicale. De nombreux projets interdisciplinaires voient le jour, qui conquièrent de nouveaux publics. L'insertion professionnelle des jeunes musiciens à la sortie de leurs études enrichit la vie culturelle genevoise et favorise la création de projets innovants.

La Cité de la musique (de toutes les musiques) favorisera ces échanges.

**Pour d'autres acteurs musicaux et artistiques,
la Cité peut se révéler une belle occasion
de stimuler les échanges et les collaborations.**

Cette richesse et cette diversité plaident pour l'établissement de **relations étroites** entre la Cité de la musique et les autres acteurs musicaux de Genève et de sa région.

La Cité entend dialoguer et collaborer activement avec eux, afin notamment d'établir une **programmation concertée**.

Une telle programmation placerait Genève et sa région à la pointe des villes soucieuses d'allier développement urbain, architectural, social et culturel (à l'image de Paris, Berlin, Hambourg, Londres ou Los Angeles). Elle contribuerait à l'augmentation de l'attrait de Genève et de sa région, comme l'a déjà confirmé l'Office du tourisme. Genève pourrait à bon droit revendiquer sa place dans le **réseau international des très grandes villes musicales et culturelles**.

Une direction unique

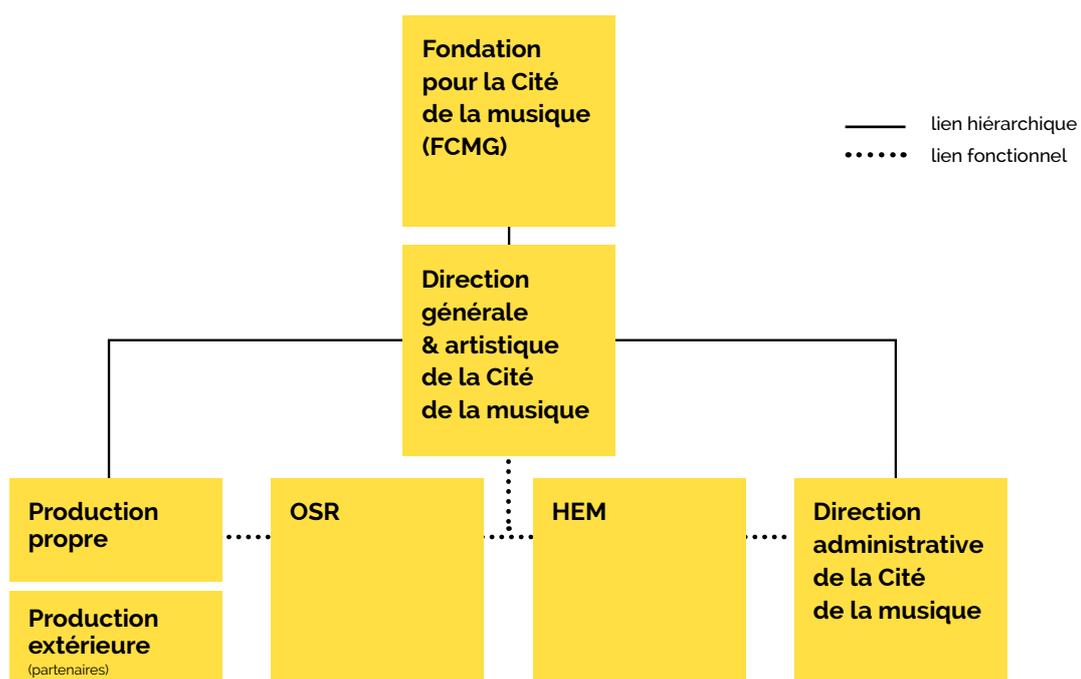
Pour atteindre ses objectifs et permettre à la Cité de la musique de devenir à terme un pôle de référence pour la musique, la participation de tiers dans l'offre programmatique doit impérativement être accompagnée et organisée.

Pour les promoteurs du projet – qui ont en amont consulté plusieurs **experts internationaux** – la Cité de la musique doit disposer d'une **direction unique**, garante notamment :

- de la **qualité** et de la **cohérence** des concerts et autres événements artistiques offerts au public sur le site. Tel un dramaturge, la direction unique propose des **thématiques** annuelles en harmonie avec les programmations élaborées par chacune des deux institutions résidentes. Elle accompagne activement la mise en œuvre des actions tarifaires et de médiation visant à attirer **un large public** ;
- de l'entretien de liens étroits non seulement avec les directions artistiques et administratives de la HEM et de l'OSR, mais également avec les autres **partenaires genevois**, afin de contribuer à l'offre artistique à l'échelle de la région ;
- de **l'image** de la Cité de la musique auprès du public et des partenaires à travers la mise en place d'une **communication intégrée** ;
- de la gestion des **locaux** et des **infrastructures**.

Cette gouvernance pourrait se traduire par la structure organisationnelle suivante, comprenant un Conseil de Fondation, une Direction générale et artistique ainsi que les deux résidents de la Cité de la Musique.

cf. annexe 4.4: concept de gouvernance plus détaillé



Cette proposition de gouvernance doit encore faire l'objet de réflexions et de concertations, en particulier avec les pouvoirs publics.

3. Le projet



3.1 Calendrier

Septembre 2014

Le **mécène principal** donne son accord de principe à un soutien majeur au projet. Sa participation couvre environ 70% des coûts de l'opération, complétés, en principe, par des fonds de la Confédération et de sponsors et mécènes privés. La **Fondation pour la Cité de la musique** (FCMG) est constituée. Mandat est donné aux architectes Brodbeck et Roulet d'accompagner le projet et de préparer le concours international d'architecture. Débute alors la recherche de potentiels emplacements.

Janvier 2015

Premiers contacts avec l'**Organisation des Nations Unies** (ONU) à propos du terrain des **Feuillantines**.

Décembre 2016

Accord entre l'ONU et la FCMG sur l'attribution à cette dernière d'un **droit de superficie** de 90 ans sur trois parcelles des Feuillantines; cet accord est complété par un engagement de l'Etat de Genève de concéder gratuitement à la FCMG des droits complémentaires sur trois autres parcelles voisines lui appartenant.

9 janvier 2017

Lancement du **concours international d'architecture** (sur invitation, anonyme et à un tour).

12 octobre 2017

Conférence de presse et annonce publique du projet lauréat retenu, parmi les 18 projets déposés: il est signé **Pierre-Alain Dupraz** (Genève) et **Gonçalo Byrne** (Lisbonne), et **Nagata Acoustics** (Tokyo) pour l'acoustique.

31 octobre – 4 novembre 2017

Exposition au pavillon Sicli des projets présentés lors du concours international d'architecture.

2018-2021 (estimation)

Procédures d'adoption du Plan localisé de quartier (PLQ) et d'obtention de l'**autorisation de construire définitive**.

Eté 2019

Consultation d'**experts internationaux** sur le projet artistique et culturel de la Cité de la musique de Genève:

- **Tuomas Auvinen** – *Aalto University, Helsinki (Dean of School of Arts, Design and Architecture), Former Dean of the Sibelius Academy & Member of the Board of the Helsinki Music Center;*
- **Michel Duchesneau** – *titulaire de la chaire de musicologie de l'université de Montréal, directeur de l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique;*
- **Martin Engstroem** – *fondateur et directeur artistique du Verbier Festival & Academy;*
- **Michel Gagnon** – *directeur du LAC Lugano Arte e Cultura;*
- **Stephan Gehmacher** – *directeur général de la Philharmonie du Luxembourg;*
- **Emmanuel Hondré** – *directeur du département concerts et spectacles de la Philharmonie de Paris – Cité de la musique;*
- **Bernard Lanskey** – *Dean of the Yong Siew Toh Conservatory of Music, National University of Singapore (NUS);*
- **Henk van der Meulen** – *directeur du Conservatoire royal de La Haye.*

4 et 27 février 2020

Concertations avec les acteurs culturels musicaux sur le projet artistique et culturel.

26 février 2020 et 5 mars 2020

Signature avec les Nations Unies et l'Etat de Genève du contrat de superficie et de divers accords fonciers.

Inauguration en 2025

Calendrier de mise oeuvre **voir page 21**

3.2 Localisation

La Cité de la musique prendra place au lieu-dit « Les Feuillantines », jouxtant la Place des Nations, sur des parcelles actuellement propriété de l'ONU et de l'Etat de Genève. Un site idéal, au cœur de l'un des quartiers les plus emblématiques de la Rive droite. Son **accessibilité** est aussi bonne que son potentiel de développement est élevé:

- excellente desserte par les **transports publics** (TPG) et proximité immédiate des grands nœuds de communication (autoroute, gare CFF, aéroport international);
- **parking** public des Nations;
- proximité des **organisations internationales**, offrant de nouvelles perspectives tant sur le plan du public que des collaborations potentielles;
- **quartier** en pleine expansion, avec l'installation de nombreuses institutions pédagogiques (nouveau collège Sismondi, Institut des hautes études internationales et du développement...).

3.3 Concept architectural

Lancé en 2014, le projet, dont la réalisation a fait l'objet d'un **concours d'architecture** – remporté en 2017 par le groupement d'architectes Pierre-Alain Dupraz et Gonçalo Byrne, associé à l'acousticien Nagata Acoustics et au scénographe The Space Factory, sous le titre de « **Résonances** » – en est aujourd'hui au stade avancé de l'affinage des détails d'infrastructures et des aménagements extérieurs.



Extraits de la présentation du projet « Résonances » par les architectes Pierre-Alain Dupraz et Gonçalo Byrne :



Vue du ciel, la forme à la fois compacte et longue de la Cité de la musique, découpée en diagonale, s'établit perpendiculairement au lac Léman, en regardant en même temps à distance le Mont Blanc et le Jura. La **grande forme symbolique** de ce raccordement géographique signale l'emplacement précis de la Cité. Au niveau du sol, la perception de ce volume transmet, par sa transparence, la vibration d'un contenu vivant, totalement dédié à la musique. La parcelle qui accueille cet important projet culturel se situe **au seuil de la ville** compacte et de celle pavillonnaire des parcs abritant les organisations internationales. La Place des Nations annonce l'entrée de la Cité de la musique bordant tangentiellement le parc, où le grand foyer s'ouvre sur toute sa longueur. La distribution des niveaux supérieurs par des rampes, à l'image d'un réseau urbain, permet **l'expérience d'un vrai pôle culturel ouvert à tous les publics**, à toutes les générations, créatif, onirique et stimulant l'imagination. Ainsi, musiciens, professeurs, élèves, public et touristes peuvent partager cette ambiance particulière issue des grandes performances musicales de la Haute école de musique et de l'Orchestre de la Suisse Romande. Ce projet naît de « l'apparente contradiction » entre les spécificités du lieu et l'autonomie de la forme, avec ce qu'elle peut avoir d'inattendu.

Promenade de la paix

La place d'entrée de la Cité de la musique s'établit comme zone principale de convergence du public. Elle est aussi bien accessible par modes de déplacement doux que par taxi, tout en restant proche des futurs transports publics. Une fois l'entrée du parc franchie, un parcours se distancie du bâtiment de façon à permettre une **relation de proximité avec les éléments naturels**, tout en offrant des **espaces de rencontre** proches de la Cité, et des zones de clairières. [...]

Volumétrie et organisation

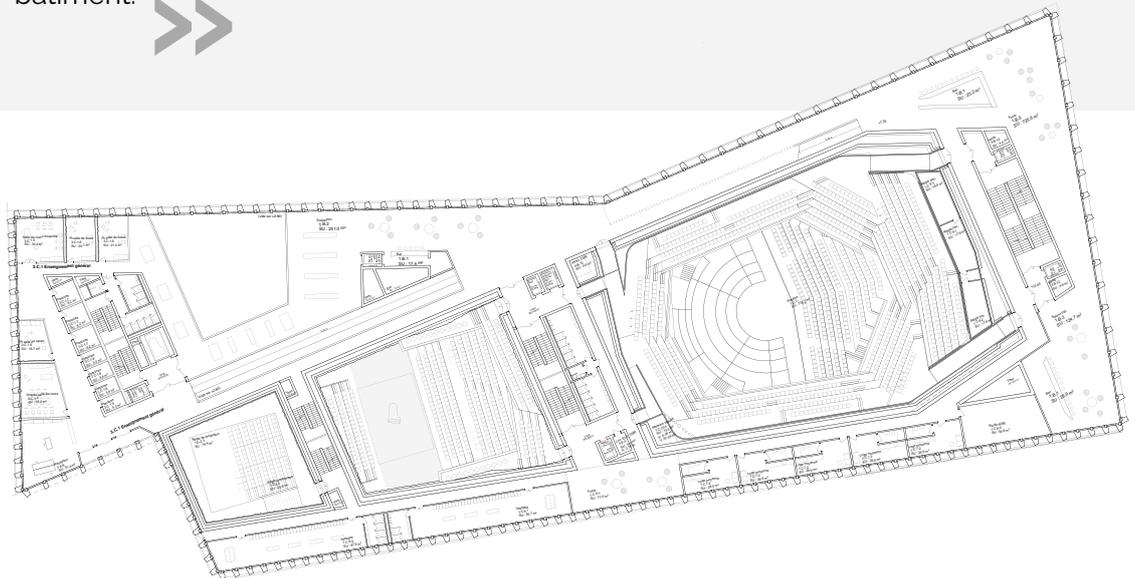
[...] Le volume principal s'affichant sur la Place des Nations accueille naturellement le public et abrite les salles de concert. Celles-ci sont réparties les unes derrière les autres, le long du foyer, dans une hiérarchie résultant à la fois de leur forme géographique, mais aussi de leur capacité d'accueil, allant du grand public de la Salle philharmonique à la Blackbox en lien avec l'école. Les étages donnant accès aux gradins de la Salle philharmonique, accueillent divers sous-espaces du foyer, où vestiaires, buvettes, sanitaires et espace VIP trouvent leur place dans une sorte de **continuum spatial**. Ce parcours vertical aux possibilités multiples (rampes, escaliers et ascenseurs) mène à la brasserie aux niveaux supérieurs. De là, les visiteurs peuvent profiter d'une **vue panoramique sur la ville et les Alpes**. En réponse au bâtiment de tête, de caractère urbain et à forte vocation publique, s'ajoute un second volume contenant le programme de la Haute école de musique. Au cœur du parc, cette implantation privilégiée offre des conditions de travail exceptionnelles aux professeurs et aux étudiants. **La grande partie des salles de pratique musicale et de théorie sont orientées sur la végétation adjacente** [...].

La Salle philharmonique

La Salle philharmonique est conçue en **vignoble**, composée de superpositions de balcons. Légèrement asymétriques, ces derniers offrent différents points de vue aux spectateurs. Cette **configuration conviviale** insuffle une belle énergie à la salle en la transformant en un lieu où l'on peut aussi bien assister à des concerts, mais également y participer grâce à la **proximité offerte avec les musiciens**. [...]

Le foyer comme protagoniste

S'engageant au seuil de la Place des Nations, l'espace du foyer projette immédiatement le regard sur le parc et la Promenade de la paix. La progression spatiale du foyer suit la topographie du parc, qui en devient le protagoniste du lieu. [...] Cet **espace fédérateur** où public et musiciens se côtoient, s'allonge en une vraie promenade desservant l'espace d'exposition, la cafétéria, ainsi que le reste du bâtiment.



3.4 Infrastructures

Le bâtiment de la Cité de la musique de Genève s'articule en quatre types d'espaces, équipés des **technologies les plus récentes** pour répondre aux plus hautes exigences artistiques actuelles, et aménagés de telle manière à **favoriser la rencontre** entre les artistes, les publics et les musiques les plus divers. Il se compose de quelque 36'000 m² de surface de plancher, 12'840 m² de surface utile principale et de 208'000 m³ de volume bâti.

Les espaces publics

PRODUCTION

Lieu de répétition et de concert prioritairement réservé à l'OSR:

- **Salle philharmonique**
de 1580 places; salle conçue en vignoble permettant une belle proximité avec les musiciens et une visibilité dégagée depuis tous les sièges. Lors des soirées de concertation avec les milieux musicaux, le vœu a été formulé que cette salle soit modulable afin de pouvoir accueillir, selon les besoins, un public plus restreint.

Lieux d'enseignement et de concert prioritairement réservés à la HEM:

- **Grand studio**
totalisant 390 places, avec fosse d'orchestre rétractable – dédié aux concerts de musique ancienne, classique et contemporaine, aux récitals instrumentaux et vocaux, aux prestations de musique d'ensemble, aux spectacles d'opéras, aux comédies musicales, ainsi qu'aux formes innovantes de concerts et de spectacles.
- **Blackbox**
espace de 142 places, dédié à la création expérimentale, à la musique électro-acoustique et aux productions conjuguant la musique à d'autres dimensions (visuelle, spatiale...) et d'autres formes d'expression artistique.

SERVICES

- **Bibliothèque-médiathèque**
destinée aux étudiants, aux chercheurs et aux musiciens professionnels, et ouverte également au public
- **Cafétéria**
ouverte aux étudiants et aux musiciens résidents, et accessible également au public
- **Espaces d'exposition**
- **Restaurant et bars**
avec espaces de réception et infrastructures dédiées
- **Billetterie**

Les espaces administratifs

- **Locaux dédiés à l'administration** de la Cité de la musique
- **Locaux administratifs de la HEM**
(bureaux du personnel administratif et du corps enseignant, archives...)
- **Locaux administratifs de l'OSR**
(bureaux du personnel administratif, salles de réunion, bibliothèque, archives...)

Les espaces techniques (attenants aux salles de concert)

- **Loges**
- **Espaces d'arrière-scène**
(locaux de chauffe...)
- **Espaces de stationnement et de décharge**
pour les camions et les bus

Les espaces spécifiques

- **Auditoires**
- **Salles de cours**
de différentes dimensions
- **Studios de répétition**
- **Salles de réunion**
- **Salle d'orgue**
- **Salles d'enregistrement et de projection**
- **Installations informatiques**
(musique assistée par ordinateur, e-learning...)
- **Plateau de répétition**
- **Studios de répétition**
réservés aux musiciens résidents
- **Espaces de stockage**
et de manutention pour instruments
- **Divers espaces pour la médiation**

3.5 Parc public

La Cité de la musique s'inscrira dans un nouveau parc public, d'un hectare environ.

Largement arborisé, celui-ci sera traversé par une promenade piétonne, la « Promenade de la Paix ».

Elle reliera à terme le lac au Grand-Saconnex.



Le parc comprendra en outre :

- des aires de repos
- des jeux musicaux pour les enfants
- des fontaines
- des bassins de rétention des eaux
- des espaces pour des productions musicales en plein air
- ainsi que d'autres espaces publics en lien avec la musique

Un soin tout particulier sera apporté au **maintien des arbres existants**, en priorité ceux de grande dimension. Comme il faudra cependant en remplacer certains, **un programme ambitieux et concerté de reboisement** est prévu sur les parcelles et aux alentours. La Fondation pour la Cité de la musique, allant largement au-delà de ses obligations légales, se fixe comme objectif de planter deux arbres pour chaque arbre abattu dans un rayon maximum de 900m du site, en collaboration avec le Département du Territoire et la Ville de Genève.

Le site sera accessible depuis la route de Ferney par un cheminement piétonnier reliant le Petit-Saconnex et la Genève internationale.

La cafétéria – publique – de la Cité de la musique disposera d'une terrasse donnant sur le parc et permettant l'accès depuis ce dernier aux salles de concerts et de cours.

La conception du parc s'appuie sur une **consultation des habitants et des employés du quartier** ainsi que sur une collaboration étroite entre la Fondation pour la Cité de la musique et la Ville de Genève. Cette dernière bénéficiera d'une servitude d'usage public du parc et en assumera l'entretien ultérieur.

3.6 Résidents

Réunis à la Cité de la Musique, la HEM et l'OSR auront :

- **trois salles de concert** : une *Salle philharmonique* en vignoble de 1580 places, dédiée en priorité aux musiques acoustiques ; un *Grand Studio* modulable de 390 places, pour la musique de chambre et avec une fosse rétractable ; une *Blackbox* de 142 places assises pour les expérimentations plus contemporaines.

- **l'opportunité de bénéficier enfin d'un lieu entièrement dédié, intégré, identifiable** et contemporain, équipé des dernières technologies ;

- **des possibilités de rencontres et d'échanges** privilégiés au sein des espaces communs entre les musiciens professionnels de l'OSR, leurs chefs et solistes invités, les professeurs et la nouvelle génération d'étudiants de la HEM. Les synergies entre ces deux acteurs sont potentiellement nombreuses : stages d'insertion professionnelle et concerts *side to side* ; formation continue des musiciens de l'OSR et des enseignants de la HEM (*masterclasses*, ateliers, conférences, centre de documentation...), sensibilisation à de nouveaux répertoires et à de nouvelles pratiques musicales, ouverture aux **nouveaux métiers de la musique** ;

- **la possibilité de mutualiser et de rationaliser des espaces** de répétition collectifs et individuels, des instrumentariums et des espaces de stockage ;

- **des espaces pour développer** ensemble des opérations de **médiation** et pour imaginer de **nouvelles façons de présenter et de vivre la musique** ; il s'agira d'attirer de **nouveaux publics** (notamment jeunes et seniors de toutes les catégories socioculturelles) et de garantir l'accès de toutes et tous à la culture. Cette démarche essentielle passe entre autres choses par l'exploitation de nouveaux **outils technologiques** et par la création de **passerelles vers d'autres formes d'expression artistique**, que rendent possibles ces nouvelles infrastructures ; il va de soi que les musiciens résidents dans la Cité continueront à rayonner à l'extérieur, notamment auprès des publics empêchés ;

- **un lieu de formation** pour futurs professionnels de la production et de l'administration musicales, via des stages pratiques (production, logistique, communication, médiation) ;

- **des occasions d'économies** en termes de transports et de regroupement de services (médiathèque, gestion des salles, production, régie, communication, billetterie).

3.7 Structure d'accueil et de production

Au-delà de l'activité prioritaire de ses deux institutions en résidence (HEM et OSR), la Cité de la musique se veut un lieu de rencontre, un carrefour pour **toutes les musiques et tous les publics**.

Les acteurs musicaux locaux, professionnels et amateurs pourront :

- **Organiser des concerts**
ou autres événements dans l'une ou l'autre des trois salles, en fonction des genres musicaux
- **Bénéficiaire de résidences**
temporaires
- **Collaborer**
avec la HEM, avec l'OSR
- **Organiser des festivals**
ou y participer
- **Bénéficiaire de certaines installations**
telles que la Blackbox ou la bibliothèque-médiathèque
- **Animer de temps à autre les espaces publics de la Cité,**
cafétéria, bibliothèque, restaurant, espaces d'exposition, parc public.

La Cité entend aussi produire des concerts et des événements. Il s'agira d'une part **d'accueillir des orchestres, des formations, des groupes, des artistes, des événements proposés par des organisateurs de concerts**. D'autre part, la Cité entend **produire elle-même des manifestations** de tous genres, y compris des rencontres avec des styles de musique autres que classique ou intégrant d'autres expressions artistiques.

Tous ces événements s'inscriront dans une programmation globale et cohérente pilotée par la direction générale de la Cité et élaborée en dialoguant avec les autres acteurs musicaux locaux, les organisateurs de concert et les pouvoirs publics.

Cette programmation concertée donnera une **identité forte** à cette Cité de la musique et favorisera une appropriation de ses espaces par l'ensemble de la population.

Sur le plan quantitatif, en tenant compte de l'occupation des salles publiques actuellement prévue par la HEM et l'OSR, les capacités d'accueil pour des orchestres et artistes invités seront, par an, de l'ordre de :

- Salle philharmonique: **170 manifestations publiques en dehors des périodes de vacances scolaires;**
- Grand studio: **100 manifestations publiques en dehors des périodes de vacances scolaires.**
- Blackbox: **90 manifestations publiques, surtout en période de vacances scolaires**

Il s'agira aussi de réfléchir plus largement avec les acteurs musicaux genevois sur les synergies à concevoir avec les autres salles de musique existant déjà en ville et dans le canton.

Le calendrier des concerts et des manifestations ouvertes à des ensembles, groupes et artistes invités sera décidé en concertation avec ces derniers.

3.8 Conduite du projet et financement

La conduite du projet

- Pour atteindre leurs objectifs, la fondation pour la Cité de la musique, la HEM et l'OSR se fondent sur une concertation et une **collaboration étroite** avec les pouvoirs publics (Etat de Genève, Ville de Genève, autres communes), les corps constitués (partis politiques, associations diverses...), les acteurs culturels, en particulier ceux du monde musical, ainsi que toutes les parties potentiellement prenantes et intéressées (population, organisations internationales, écoles et écoles de musique...).
- Pour conduire le projet, la FCMG s'appuie sur les **compétences** des membres de son conseil (cf. annexe 4.5), sur celle de sa Secrétaire générale, sur l'expertise des personnels des futures institutions résidentes et de leurs partenaires, ainsi que sur un vaste **réseau de mandataires (délégués du maître d'ouvrage, architectes, acousticiens, scénographes, paysagistes...) et d'experts** externes.

Le financement

- Devisée à quelque 300 millions de francs, la réalisation de la Cité de la musique sera très largement financée par des fonds privés. Le Conseil de la FCMG dispose déjà du soutien de son **mécène principal**, qui a accepté d'assurer **environ le 70 % du coût de l'opération**. Une demande de subsides pour les locaux de la Haute école de musique a été adressée à la Confédération. La recherche d'autres mécènes est en cours, afin de compléter le financement.

La gestion future de la Cité et de ses infrastructures

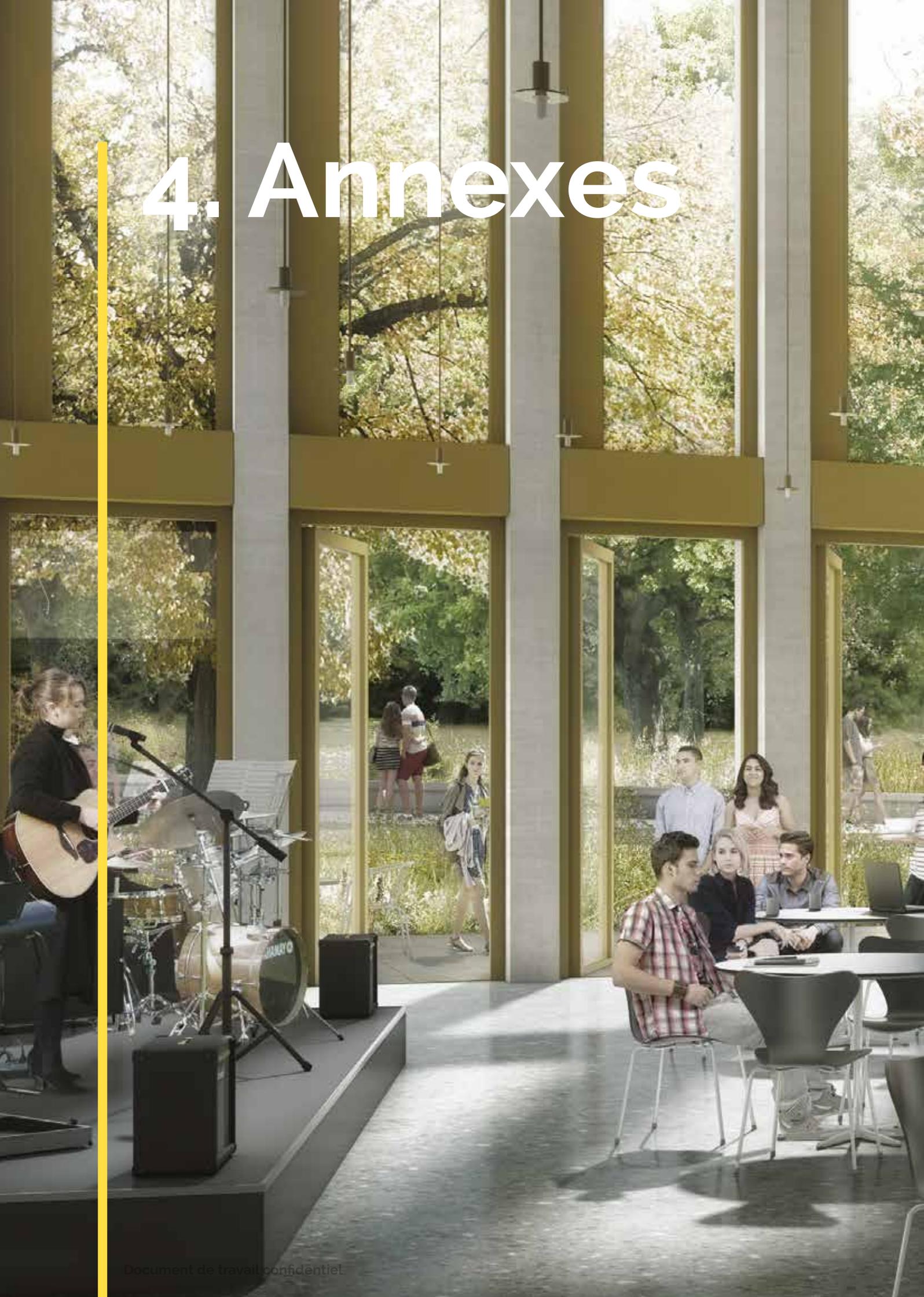
- Pour l'exploitation du bâtiment après son ouverture, la FCMG bénéficiera de ressources humaines (cf. annexe 4.4) des ressources financières de la HEM, de l'OSR et d'autres partenaires, et sollicitera le **soutien du canton de Genève**.

3.9 Poursuite du travail sur la base du projet artistique et culturel

Les prochaines étapes conduisant à la réalisation du projet sont, à vues humaines, les suivantes :

- 2020
 - **Adoption du projet architectural détaillé et redimensionné.**
 - **Fin des études** sur les coûts futurs d'exploitation et discussion avec le Canton à leur sujet.
 - **Fin du processus d'élaboration du plan localisé de quartier.**
 - **Dépôt de la demande d'autorisation de construire.**
 - **Concertation avec les milieux culturels** sur le concept artistique et culturel de la Cité.
- 2021
 - **Poursuite du travail sur la base du projet artistique et culturel** en collaboration avec les milieux culturels et les services concernés des diverses collectivités publiques. En particulier réflexions sur le devenir du Victoria Hall et sur une programmation concertée de l'offre musicale et culturelle du Canton et de la région.
- 2022
 - **Obtention et entrée en force des autorisations de construire.**
 - **Préparation des travaux et début de ceux-ci.**
- 2023-2025
 - **Exécution des travaux.**
 - **Engagement de la future directrice ou du futur directeur** de la Cité de la musique et du personnel nécessaire.
 - **Poursuite de la recherche de mécènes et de sponsors**, notamment pour l'exploitation.
- 2025
 - **Inauguration** de la Cité de la musique.
 - **Mise en place de la programmation** pour les premières années.

4. Annexes



4.1 Genève, ville et canton de musique

Musique classique

- Créé en 1879, le *Grand Théâtre de Genève* compte parmi les meilleures scènes lyriques internationales et dispose d'un bâtiment emblématique.
- Fondé en 1918 par Ernest Ansermet, l'*Orchestre de la Suisse Romande* s'est imposé dès ses débuts comme une phalange professionnelle de référence et comme un ardent défenseur de la musique de son temps.
- L'association *Contrechamps*, née en 1976, promeut activement la création émergente et peut compter sur un public avisé. Une nouvelle formation, le *Lemanic Modern Ensemble*, complète ce créneau spécialisé.
- L'*Orchestre de Chambre de Genève* et sa programmation novatrice.
- Des formations spécialisées dans le répertoire ancien, comme la *Cappella Mediterranea* et *Gli Angeli*, ne cessent de gravir les échelons de la notoriété et d'exhumer des trésors de musique oubliés, quand elles ne donnent pas à entendre sous une lumière nouvelle des chefs-d'œuvre du répertoire à la faveur d'interprétations « historiquement documentées ».
- D'autres ensembles instrumentaux et vocaux – professionnels, semi-professionnels ou amateurs – animent la scène musicale genevoise. On peut citer – sans prétendre à l'exhaustivité – *Batida*, *Eklekto*, la *Geneva Camerata*, *Vortex*, *Chiome d'Oro*, l'*Ensemble Vide*, l'*Ensemble vocal de Poche*, l'*Ensemble vocal Séquence*, l'*Ensemble Polhymnia*, *Le Motet et Cantatio*, *Swiss Chamber Players*.
- Enfin, le *Concours de Genève*, fondé en 1939, participe chaque année au rayonnement international de la cité dans le domaine de la musique classique, via ses illustres lauréats, interprètes et compositeurs.

Autres musiques

- Genève est également très présente dans le monde des musiques actuelles (jazz, pop, rock, électro, musiques improvisées...), ainsi que dans les domaines de la musique expérimentale et des musiques du monde.
- Des lieux et institutions mi-off mi-institutionnels tels que l'*AMR* (Association pour le développement de la musique improvisée), l'*ADEM* (Ateliers d'ethnomusicologie), la *Cave 12* (spécialisée dans la musique expérimentale), l'*Usine* (centre culturel alternatif faisant la part belle au rock), le *Chat Noir*, l'*Abri* (espace culturel pour jeunes talents), drainent des publics jeunes et ciblés.
- Ces offres sont complétées par des festivals, dont plusieurs se déroulent en plein air durant l'été: *La Bâtie*, l'*AMR aux Croupettes*, *Antigel*, *Archipel*, *Les Athénéennes*, *Electro*, *Mapping*, *Musiques en été*, *Vernier sur Rock*, pour ne citer qu'eux.
- Il convient également de mentionner l'*Union genevoise des musiques et chorales* (UGMC), qui regroupe en son sein différentes fanfares et harmonies, l'*Association genevoise des chœurs d'oratorio* (AGECO) et d'innombrables ensembles amateurs.

Enseignement musical

Genève peut se flatter d'une grande et longue tradition d'enseignement musical.

- Fondé en 1835, le *Conservatoire de Genève* (CMG) a eu d'emblée pour vocation de sensibiliser à la musique toutes les classes de la population genevoise et de former des professionnels de haut niveau. Il a été suivi en 1915 par l'*Institut Jaques-Dalcroze*, qui diffuse aujourd'hui la méthode de rythmique (musique et mouvement) de son fondateur dans le monde entier. Ensuite, en 1932, l'Ecole sociale de musique, devenue plus tard le *Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre* (CPMDT), a été créée dans le but d'initier à la musique les enfants des classes plus modestes de la population.
- À partir des années 70, ces trois institutions, nées d'initiatives privées, ont bénéficié de larges aides de l'Etat, comme d'autres institutions réunies au sein de la Confédération des écoles genevoises de musique (CEGM).
- L'enseignement musical à Genève s'est encore renforcé durant ces dernières décennies. Outre les leçons spécialisées de musique et de rythmique à l'école primaire et au Cycle d'orientation, une option spécifique musique est disponible au Collège de Genève. Une maturité spécialisée musique a par ailleurs été créée récemment à l'Ecole de culture générale. Des initiatives telles que l'Orchestre en classe (CPMDT), *MusiqueEnsemble* (CMG) ou l'*Orchestre et le Chœur du Collège* permettent aux écoliers de goûter aux joies formatrices de la pratique musicale d'ensemble.
- Pour tenir compte de la nécessité d'une pratique instrumentale régulière pour les adolescents talentueux et motivés, l'Ecole publique a mis en place des horaires aménagés au niveau du Cycle d'orientation et du Collège: ces étudiants de la filière préprofessionnelle de la CEGM peuvent ainsi se préparer dans de bonnes conditions à une admission en Haute école de musique, où les exigences et la concurrence sont grandes. Compte tenu de l'importance d'une détection précoce des talents, des programmes tels que *MusiMax* au CMG et la filière intensive au CPMDT s'adressent également aux enfants dès l'âge de l'école primaire.
- L'enseignement professionnel de la musique à Genève s'est longtemps développé au Conservatoire de musique et, pour la rythmique, à l'Institut Jaques-Dalcroze. Rapidement, grâce à des professeurs de renom, ces institutions ont bénéficié d'une aura et d'une dimension internationales.
- Depuis 2009, cet enseignement professionnel est prodigué au sein de la *Haute école de musique de Genève* (HEM), une fondation de droit public qui a repris les sections professionnelles du Conservatoire et de l'Institut Jaques-Dalcroze et a été intégrée dans la Haute école spécialisée de Genève (HES-SO Genève), elle-même membre de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

- La HEM dispense à plus de 500 étudiants (plus une centaine sur son site décentralisé de Neuchâtel), admis sur concours, un enseignement musical professionnel complet de réputation nationale et internationale. À l'issue de leurs études, les étudiants se voient délivrer un baccalauréat (bachelor) ou une maîtrise (master). La HEM contribue également à la recherche artistique et à la formation continue des musiciens professionnels, ainsi qu'à l'animation musicale de la Cité à travers de nombreuses prestations offertes à la population: concerts, récitals publics, animations dans les écoles et dans les hôpitaux.
- La HEM forme des professionnels de la scène et de la pédagogie musicale. Ses filières d'études couvrent l'ensemble de la tradition musicale occidentale du Moyen-Age à aujourd'hui, tout en s'intéressant aux musiques improvisées et aux musiques du monde. Elle est dotée de compétences pointues dans le domaine des nouvelles technologies au service de la création et de la diffusion artistiques. Elle a noué des collaborations avec la plupart des institutions musicales locales et de partenariats avec ses homologues de tous les continents. Elle s'investit régulièrement dans des projets socioculturels en Suisse et à l'étranger. Ses diplômés sont actifs sur la scène musicale régionale (ensembles professionnels, écoles, administration culturelle) et portent le nom de Genève dans le monde entier.

Salles

- Le canton de Genève et ses communes sont dotés d'un certain nombre de salles à même de programmer des ensembles de taille plus modeste. Pour la seule Ville de Genève, à côté du Victoria Hall déjà cité, on peut mentionner la salle du Conservatoire à la Place de Neuve, le Bâtiment des Forces Motrices (BFM), la salle Ernest Ansermet de la RTS, l'Alhambra, la Cité Bleue (ex- salle Patiño), la salle Frank Martin et l'Abri. À noter que toutes ces salles sont situées sur la rive gauche du lac et du Rhône.
- En marge du projet de la Cité de la musique, il paraîtrait utile de disposer d'un inventaire à jour des salles en mains des collectivités publiques et des institutions privées, de manière à pouvoir établir une typologie d'usages musicaux tenant compte de leurs spécificités acoustiques, de leur jauge et de leurs équipements. Par ailleurs, l'établissement d'un agenda de manifestations musicales programmées chaque saison dans tout le canton constituerait un outil précieux.

4.2 La HEM à la Cité de la musique

La Haute école de musique de Genève, membre de la HES-SO Genève, est une communauté artistique formant aux métiers musicaux et paramusicaux. Ses étudiants sont de futurs professionnels de la scène et de l'enseignement, encadrés par des artistes expérimentés de haut niveau.

La vocation principale de l'école est la création, la pratique et la transmission de la musique. Ses filières d'études sont en phase avec les exigences de l'enseignement tertiaire et organisées de manière personnalisée et flexible.

Des formations continues et des prestations de service complètent sa palette.

Elle propose une offre ample et souvent gratuite d'événements publics qui familiarisent les étudiants à l'interaction avec la scène.

Ses pôles d'activités spécialisés sont notamment :

- la création musicale ;
- la préparation aux métiers de la scène musicale ;
- la pédagogie de la musique tout au long de la vie ;
- les nouvelles technologies ;
- les musiques du monde et le dialogue interculturel ;
- les pratiques historiques de l'interprétation musicale (*performance practise*) ;
- les relations entre musique, corps et mouvement ;
- les dimensions socioculturelle et socioéconomique de la musique.

Fort de ses valeurs d'intégrité artistique et intellectuelle, de responsabilité sociale, d'inclusion, de durabilité et de diversité, l'école constitue un centre de ressources et de services pour sa région. Elle cultive une recherche académique et pratique garantissant la créativité et la réflexion critique de ses enseignants et de ses étudiants.

Enjeu spécifique

À la Cité de la musique, la HEM de Genève pourra enfin regrouper l'essentiel de ses activités **en un seul lieu**, disposant des installations indispensables au développement d'une école de formation artistique supérieure (salles d'enseignement et de production, médiathèque, installations techniques) ; seul le département « Musique et mouvement » continuera à dispenser son enseignement dans les locaux de l'Institut Jaques-Dalcroze (tout en bénéficiant des infrastructures de la Cité). La HEM pourra à la fois y développer sa collaboration avec l'OSR pour la formation des musiciens d'orchestre, accueillir artistes et ensembles de passage dans le cadre de ses enseignements, disposer d'un terrain d'application immédiat pour la médiation des publics et les métiers liés à la production musicale professionnelle et enrichir son activité de recherche artistique et son offre de formation continue.

Forces vives

- 515 étudiants (nombre limite résultant du *numerus clausus* fixé par les autorités) sélectionnés sur concours et issus du monde entier (plus une centaine d'étudiants sur le site de Neuchâtel) ;
- environ 200 professeurs et intervenants (correspondant à 125 équivalents plein temps).

Offre pédagogique

- filières d'enseignement HES de composition, d'interprétation, de direction d'orchestre et de chœur, de pédagogie, de rythmique (cours pratiques et théoriques) – couronnées par des bachelors et des masters;
- formations postgraduées;
- ouverture à d'autres genres musicaux (jazz, pop, musiques populaires, musiques non occidentales...) grâce aux contacts entretenus par la HEM avec des institutions sœurs à travers le monde;
- accès à des technologies et des pédagogies innovantes, notamment au sein du Centre de musique électroacoustique (CME), doté des infrastructures les plus récentes;
- production de concerts dans les formations et les registres les plus variés ;
- accès à des conférences, séminaires et ateliers partiellement ouverts au public, donnés par les professeurs de la HEM, ainsi que par des musiciens et des musicologues de renom;

Occupation par la HEM des salles de concert & offre partiellement publique

- **Salle philharmonique :**
 - 17 matins, 10 après-midi et 11 soirs d'utilisation.
 - 6 concerts symphoniques (2 jours par projet);
 - 1 concert chœur et orchestre (2 jours);
- **Grand studio :**
 - Environ 196 matins, 184 après-midi et 56 soirs d'utilisation
 - environ 230 jours d'utilisation par an :
 - répétitions et concerts de l'orchestre de la HEM (ca. 84 jours);
 - répétitions du grand chœur et du chœur de chambre (répétitions hebdomadaires);
 - répétitions des grands ensembles de musique ancienne (ca. 50 jours);
 - répétitions de l'orchestre-atelier et du chœur-atelier (ca. 20 jours);
 - production lyrique (15 jours);
 - récitals de master de soliste (ca. 9 jours);
 - récitals de musique de chambre de professeurs et d'étudiants (ca. 30 jours);
 - journée de rentrée des étudiants, cérémonie de remise des diplômes, journées portes ouvertes, *Summer School* (ca. 7 jours);
 - colloques et festivals partiellement ouverts au public, en collaboration avec des institutions partenaires (ca. 10 jours);

- **Blackbox:**

- Environ 187 jours d'utilisation par an (sans compter les événements ponctuels – résidences, masterclasses...):
- répétitions et concerts de l'ensemble contemporain de la HEM (ca. 30 jours);
- activités de la classe de percussion (ca. 30 jours);
- activités de la classe de composition (ca. 30 jours);
- récitals et examens publics (ca. 50 jours, dont certains auront lieu dans les salles d'audition);
- présentation des projets de recherche (ca. 10 jours);
- grand ensemble jazz (ca. 5 jours);
- portes ouvertes, *Summer School*, festivals en collaboration avec des institutions partenaires (ca. 10 jours);
- journées thématiques reliant théorie et pratique musicales (ca. 10 jours).

Infrastructures

- **Bibliothèque-médiathèque** à disposition des étudiants et du grand public. On y trouvera notamment diverses collections musicales genevoises publiques et privées, des accès aux bases de données professionnelles et universitaires, des espaces de travail multimédia et les espaces de travail du personnel;
- **Le Centre de musique électroacoustique de la HEM** est à la fois un outil de travail pour les étudiants compositeurs et interprètes, les enseignants et des institutions externes (pièces mixtes pour instruments et électronique en temps réel, diffusion, *distant learning*) et un laboratoire de recherche dans le domaine des nouvelles technologies (orchestration, nouvelle lutherie, composition assistée par ordinateur);
- **Salles de cours de tailles diverses** pour l'enseignement individuel, semi-collectif et collectif tant pratique (enseignement instrumental et vocal) que théorique (auditoires);
- **Studios de répétition** (*practice rooms*) à disposition permanente des étudiants et des enseignants;
- **Salles d'audition**;
- **Espaces administratifs** et **espaces de stockage d'instruments**;
- **Lieux de médiation** pour les enfants, les adolescents, les adultes, les seniors, les publics défavorisés ou empêchés.

4.3 L'OSR à la Cité de la musique

Fondé en 1918 par Ernest Ansermet, qui entendait doter la région romande d'un orchestre symphonique professionnel, l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) devient rapidement une formation de réputation mondiale et se produit principalement dans plusieurs salles à Genève avant de faire du Victoria Hall sa salle de concert principale. L'Orchestre de la Suisse Romande compte 112 musiciens permanents. Il assure ses concerts d'abonnement à Genève et Lausanne, les concerts symphoniques de la Ville de Genève, le concert annuel en faveur de l'ONU, ainsi que les représentations lyriques au Grand Théâtre de Genève. Sa réputation s'est bâtie au fil des ans grâce à ses enregistrements historiques et à son interprétation du répertoire français et russe du 20^e siècle.

Son directeur artistique et musical actuel est le chef britannique Jonathan Nott. (depuis janvier 2017).

Très actif depuis sa création dans le domaine de la musique contemporaine, l'OSR a commandé et créé de nombreuses pièces majeures des 20^e et 21^e siècles. Il collabore étroitement avec la Radio Télévision Suisse dès son origine et est ainsi capté par des millions de personnes à travers le monde. Grâce à un partenariat avec Decca (plus de 100 disques), puis aujourd'hui avec Pentatone, qui donne naissance à des enregistrements légendaires, l'OSR confirme sa présence sur la scène musicale mondiale.

Les tournées internationales de l'OSR le conduisent dans les salles les plus prestigieuses d'Europe (Berlin, Londres, Vienne, Salzbourg, Paris, Amsterdam) et d'Asie (Tokyo, Séoul, Pékin), ainsi que dans les grandes villes des continents américains (Boston, New York, San Francisco, Washington, São Paulo, Buenos Aires ou Montevideo). Au cours de la saison 2011-2012, l'OSR se produit pour la première fois à Moscou et Saint-Pétersbourg. En juillet 2014, il est au Japon (Suntory Hall) et à Séoul (SeongNam Arts Center). En février 2015, il donne sept concerts sur les côtes Ouest et Est des Etats-Unis et en avril-mai 2016 en Chine et en Inde.

L'OSR est l'hôte de nombreux festivals; citons, depuis 2000, le Budapest Spring Festival, les Chorégies d'Orange, le Festival de Música de Canarias, le Festival de Pâques de Lucerne, Les Nuits Romantiques à Aix-les-Bains, le Festival de Radio France et Montpellier, le Gstaad Menuhin Festival, le Septembre Musical de Montreux, les Robeco Zomerconcerten à Amsterdam, le festival de musique de Grafenegg en Autriche et les BBC Proms de Londres.

L'Orchestre de la Suisse Romande se réjouit de pouvoir intégrer un lieu dans lequel il va pouvoir développer de nouveaux concepts artistiques en disposant d'espaces et d'une infrastructure qui lui font défaut aujourd'hui.

Enjeu spécifique

En intégrant un lieu de résidence à l'année, qui réunira ses musiciens, son personnel administratif (bureau de l'association des Amis de l'OSR compris) et son équipement technique (instruments, partitions...) sous un même toit, l'OSR dispose d'un lieu adapté et d'un **repère identitaire** lui permettant de confirmer sa place d'acteur essentiel de la culture musicale genevoise. Dans ce lieu adapté, l'OSR pourra développer :

- son répertoire, grâce notamment à la mise à disposition d'espaces dévolus à la musique (Salle philharmonique au plateau et au volume adaptés à toute la musique symphonique, Grand studio pour la musique de chambre et les répétitions, et Blackbox pour l'expérimentation de nouveaux concepts artistiques);
- l'accueil de ses publics dans des conditions optimales grâce notamment aux nombreux espaces à disposition dans le bâtiment, des salles de cours, des salles de conférences et des lieux conviviaux pour recevoir petits et grands;
- ses activités de médiation pour tous les publics;
- des synergies avec les autres résidents et invités de la Cité de la musique (professionnels et amateurs), permettant d'enrichir l'offre culturelle locale autour d'un projet artistique fort;
- son ancrage dans le canton et son rayonnement tant national qu'international;
- la conservation du patrimoine musicale genevois (mise à disposition des bandes des concerts archivés de l'OSR).

Autres enjeux

- enrichir la **formation de ses musiciens** (par l'accueil de cours d'interprétation, de formations variées...), de **musiciens invités** (par l'intégration de stagiaires dans notre orchestre) et des **métiers paramusicaux** (par l'intégration de stagiaires issus des hautes écoles de Suisse romande);
- entamer, en concertation avec la Cité de la musique et les autres acteurs, une réflexion sur les **formats de concert** et leur **accessibilité** (notamment sur le plan **tarifaire**), afin d'augmenter et de **diversifier son public**, principalement auprès des personnes qui viennent peu ou pas au concert, que ce soit pour des raisons de mobilité, d'accessibilité, de moyens ou de sensibilités;
- réfléchir avec les grandes structures européennes à **l'avenir des formations** symphoniques et lyriques dans leur environnement actuel et futur, au développement de l'offre pour **répondre aux attentes des générations futures** en matière de culture, d'éducation et de formation, à travers notamment **l'accueil de congrès et symposiums** existants et la propositions de thématiques.

Forces vives à ce jour

- **112** musiciens et **1** Directeur général
- **22** personnes pour l'administration et la technique et un Directeur général

Occupation par l'OSR des salles de concert & offre publique :

Salle philharmonique :

- utilisation en configuration répétitions, séances d'enregistrement et concours de recrutement :
- 110 jours d'occupation avec salle libre dès 17h00 pour accueil externe ;
- 80 soirées d'occupation avec accueil du public ;
- utilisation en configuration concert :
- 40 soirées occupées avec accueil du public ;
- 20 jours d'occupations avec accueil du public en journée ;
- occupation totale : 190 jours (dont 80 soirées) ;
- offre de conférences d'avant-concert et de rencontres avec les artistes ou/et de concerts commentés dans la Salle philharmonique ou dans les espaces à disposition au sein de la Cité de la musique.

Grand studio :

- un minimum de 18 concerts par an (petites formations) :
- 6 concerts de musique de chambre ;
- 12 concerts éducatifs ;
- des répétitions.

Infrastructures

- bureaux administratifs et techniques en lien avec l'activité ;
- plateau de répétition dédié ;
- studios de répétition réservés ;
- espaces de relaxation et développement personnel des musiciens ;
- espace de préparation et loges à proximité du plateau de concert ;
- espaces de stockage et d'entretien pour instruments ;
- installations techniques de dernière génération, permettant à l'OSR de concurrencer les autres orchestres européens sur les canaux numériques (enregistrements), voire de créer à terme son propre canal de diffusion en ligne ;
- environnement technologique performant ouvrant des possibilités d'exploration par l'OSR de genres musicaux qui lui étaient jusque-là difficilement accessibles: ciné-concerts en grand écran avec sonorisation professionnelle, répertoire avec des effectifs de grandes tailles, rencontre avec les arts plastiques, les arts de la scène...

4.4 Organisation & intendance

Les organes de gouvernance

Fondation pour la Cité de la musique (FCMG):

- propriétaire du bâtiment;
- Conseil composé en l'état principalement de responsables de la HEM et de l'OSR; Ce conseil pourrait être ouvert à d'autres personnes, en fonction des besoins, et des éventuels souhaits des autorités;
- assure un rôle de pilotage de la Cité de la musique;
- a pour responsabilités la gestion du bâtiment et l'exploitation artistique de la Cité de la musique, à travers notamment l'engagement d'une directrice ou d'un directeur général;

Directrice ou directeur général de la Cité de la musique – appuyé par une Direction administrative:

liens hiérarchiques:

- engagé par la FCMG, il/elle répond à cette dernière;
- il/elle entretient des liens hiérarchiques avec le personnel de la Cité de la musique chargé de la mise en œuvre des tâches transversales et de la programmation artistique;
- il/elle entretient des relations fonctionnelles avec les directions de la HEM et de l'OSR;

cahier des charges:

- gérer les tâches transversales relatives aux bâtiments, infrastructures et environnement;
- gérer les tâches transversales relatives à la production artistique;
- concevoir et mettre en œuvre la programmation artistique propre de la Cité de la musique, en complémentarité avec celle de la HEM et de l'OSR et en collaboration avec les acteurs culturels locaux;
- concevoir et appliquer une politique tarifaire permettant de satisfaire aux objectifs financiers et de médiation;
- concevoir et mettre en œuvre une politique de recherche de fonds pour l'ensemble de la Cité;
- assurer la gestion administrative et financière de la Cité;
- coordonner les acteurs de la Cité;
- s'assurer que les manifestations publiques *intra* et *extra muros* correspondent à la charte artistique et culturelle;
- assurer les relations extérieures de la Cité.

Jouant le rôle d'un **dramaturge**, la directrice ou le directeur général de la Cité de la musique a pour mission d'insuffler de l'élan et de rendre attractif ce pôle culturel, en concevant, en **étroite collaboration avec la HEM et l'OSR et les acteurs culturels locaux**, un programme artistique riche et attrayant, autour de thèmes porteurs et susceptibles d'**attirer de nouveaux publics**.

Ce dispositif sera complété par des contrats de prestation entre la Cité de la Musique et ses deux résidents ainsi que par un règlement d'utilisation du bâtiment.

Les acteurs

- La Fondation pour la Cité de la musique (FCMG);
- les deux institutions en résidence:
 - Haute école de musique de Genève (HEM);
 - Orchestre de la Suisse Romande (OSR);
- les acteurs tiers, accueillis ou (co-)produits par la Cité de la musique, pour étoffer, compléter et élargir l'offre programmatique du lieu.

Tous ces acteurs **collaborent** étroitement au sein de la Cité de la musique pour offrir une programmation et des actions de médiation culturelle **cohérentes** et attrayantes.

L'intendance

Les locaux destinés à la HEM et à l'OSR leur sont mis à disposition. En contrepartie, les deux institutions doivent couvrir les coûts variables et les coûts fixes (hors rentabilisation du coût de construction financé par des dons) des locaux dont elles ont la responsabilité et/ou qu'elles utilisent.

Certains locaux sont gérés directement par l'utilisateur (par exemple un auditoire de la HEM), d'autres sont gérés en commun (par exemple la Salle philharmonique), et enfin d'autres sont loués (par exemple le restaurant).

Les **coûts d'utilisation**, d'entretien et de maintenance des locaux communs et affectés sont répartis entre la HEM, l'OSR et la FCMG selon un système de clearing, décompté une fois par année en fonction du taux d'utilisation des surfaces.

Les tâches transversales

Relatives au bâtiment, aux infrastructures et à l'environnement

Coûts variables:

- nettoyage;
- conciergerie et surveillance;
- approvisionnement en fluides et évacuation des déchets;
- gestion des espaces loués ou non (restaurants...);
- petite maintenance et sécurité;
- réparation des équipements;

Coûts fixes:

- amortissement des équipements;
- entretien du bâtiment (maintien/augmentation de la valeur);
- entretien des alentours et domaines annexes;
- assurances et taxes;
- ressources humaines nécessaires à la gestion du bâtiment (hors exploitation).

Relatives à la production artistique

Fonctions potentiellement mutualisables :

- billetterie ;
- communication et promotion de la programmation de la Cité de la musique, en relation étroite avec la HEM et l'OSR, chaque acteur restant responsable de sa propre communication ;
- gestion de l'agenda des salles et du calendrier des événements ;
- coordination des actions (par exemple de médiation) des différents acteurs de la Cité ;
- gestion technique des salles partagées ;
- gestion du personnel affecté à l'exploitation artistique du bâtiment (accueil, technique des salles...).

S'agissant des coûts d'exploitation de la Cité de la musique, un mandat a été donné à une société spécialisée qui devrait rendre son rapport au printemps 2020. Cette société est notamment chargée de définir le coût annuel probable de fonctionnement de l'institution, selon trois variantes (modeste, moyenne, ambitieuse) et de calculer les subsides publics cantonaux dont l'institution aura besoin annuellement.

4.5 Le Conseil de la fondation pour la Cité de la musique

Au début de l'année 2020, le Conseil de la Fondation pour la Cité de la musique de Genève se compose de:

- **Bruno Mégevand**
Représentant de l'Etat de Genève au Conseil de fondation de l'OSR
Président
- **David Lachat**
Président du Conseil de fondation de la HEM, vice-président
- **François Abbé-Decarroux**
Directeur général des HES-SO Genève
- **Sylvie Buhagiar**
Vice-présidente du Conseil de fondation de l'OSR
et du Conseil de fondation de la HEM
- **Charlotte de Senarclens**
Membre du Conseil de fondation de l'OSR
- **Philippe Dinkel**
Directeur de la HEM
- **François Longchamp**
Ancien Président du Conseil d'Etat
- **Steve Roger**
Directeur général de l'OSR

Depuis le 1^{er} février 2020, **M^{me} Laurence Brenner** exerce les fonctions de Secrétaire générale de la Fondation.

4.6 Les soutiens de la Cité de la musique

La Fondation pour la Cité de la musique est en dialogue constant avec les autorités du Canton et de la Ville de Genève, qui lui ont d'emblée apporté un fort soutien.

En outre, la Fondation s'est efforcée d'informer la population de l'évolution du projet, et continuera à le faire au travers de manifestations diverses et via son site internet (citedelamusique.ch).

Les personnes désireuses de soutenir le projet peuvent s'inscrire sur ce site internet. **www.citedelamusique.ch**

À ce jour, plus de 6000 personnes l'ont fait. MERCI!

Donateurs actuels

- Notre mécène principal, la Fondation Hans Wilsdorf
- La Fondation Valeria Rossi di Monteleira
- La Loterie Romande
- La Fondation Ernst Göhner
- La Fondation Coromandel
- Agrifrance SA
- Banque Mirabaud
- Régie de Saint Gervais SA
- UBS SA
- Mme Sophie WEGHSTEEN
- M. et Mme Jacques et Bernadette GAUTIER MAURICE

- et d'autres personnes morales et physiques souhaitant rester anonymes